

ECHOS

LA LETTRE D'INFO
GRAND PUBLIC
DU SCOT NORD-ISÈRE

N°1

OCTOBRE 2015



VOS
RENDEZ-
VOUS

À NE PAS MANQUER !

MER 30 / 09 • 20H

La Tour du Pin
Salle Équinoxe

VEN 02 / 10 • 20H

Bourgoin-Jallieu
Salle de l'Orangerie

VEN 09 / 10 • 20H

Saint-Jean de Bournay
Salle Delage



PARTICIPATION PUBLIQUE

Pour décider de l'avenir de votre territoire, c'est maintenant !

Comment sont décidés en Nord-Isère... la construction d'un nouveau quartier, l'implantation d'une zone commerciale, le classement d'une zone naturelle protégée, l'utilisation d'énergies renouvelables, la création d'itinéraires modes doux pour limiter l'usage de la voiture, les équipements publics à créer, l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire, etc. ? Toutes ces orientations sont prises lors de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Le SCoT est un document d'urbanisme écrit par vos élus. Il prévoit et planifie l'évolution du territoire en tenant compte des enjeux environnementaux, et en fonction des besoins des habitants et des générations futures puisque ce qui y est écrit vaut **pour les 10 à 20 ans à venir !** Et comme tout document de cette importance, les citoyens ont leur mot à dire. C'est la phase de concertation... Afin de répondre à de nouvelles lois et de s'adapter à l'évolution du territoire, le SCoT qui existe aujourd'hui va être revu et partagé avec les habitants, les entreprises, les commerçants, les associations... Vous !



Alain Berger, Président du SCoT Nord-Isère

“

L'aménagement du territoire est un enjeu pour vous tous. L'urbanisation, l'industrie, le commerce, les déplacements, l'environnement... sont des sujets qui vous impactent au quotidien et peuvent vous rendre la vie meilleure.

Nous voulons aujourd'hui organiser le territoire dans l'intérêt général et au service de nos habitants.

C'est pourquoi les élus du SCoT - représentants des communautés de communes et de la communauté d'agglomération qui composent notre territoire - souhaitons vous rencontrer. Il s'agit d'un point d'étape essentiel à notre avenir à tous.

Prenons ensemble la parole et mobilisons-nous au travers de ces réunions publiques.

NOUS COMPTONS SUR VOUS ! ”

LE TERRITOIRE DU SCOT NORD-ISÈRE

Le SCoT, ça vous change quoi ?

En Nord-Isère, le SCoT traite 6 sujets, dont les thématiques impactent directement votre quotidien et votre avenir...

L'étalement des villes en périphérie

Accueillir les nouveaux habitants dans les villes existantes, en bonne intelligence, plutôt que de dénaturer leur périphérie ou les villages voisins (problématiques d'environnement, perte d'espaces agricoles et de biodiversité, consommation énergétique, transports, etc.).

Prendre en compte la très forte croissance démographique en Nord-Isère et offrir aux habitants une plus grande qualité et diversité de logements (individuel, collectif, semi-collectif, maisons en bande, etc.), dans un meilleur respect de l'environnement et de la ville.

La qualité des logements du territoire

Les déplacements, notamment alternatifs à la voiture

Donner les moyens aux habitants de limiter leurs déplacements en voiture, en développant les modes doux, les transports en commun, le co-voiturage, etc, lorsque cela est possible. Le résultat, moins de circulation, moins d'embouteillages et un air plus sain !

Éviter le « grignotage » de l'espace par les implantations économiques éparses, pour le préserver. Privilégier alors un développement économique réfléchi à l'échelle des intercommunalités (communautés de communes ou d'agglomération) dans les secteurs les plus stratégiques pour préserver l'emploi, la qualité de notre paysage et la dynamique des entreprises.

L'implantation d'entreprises et le développement de l'emploi

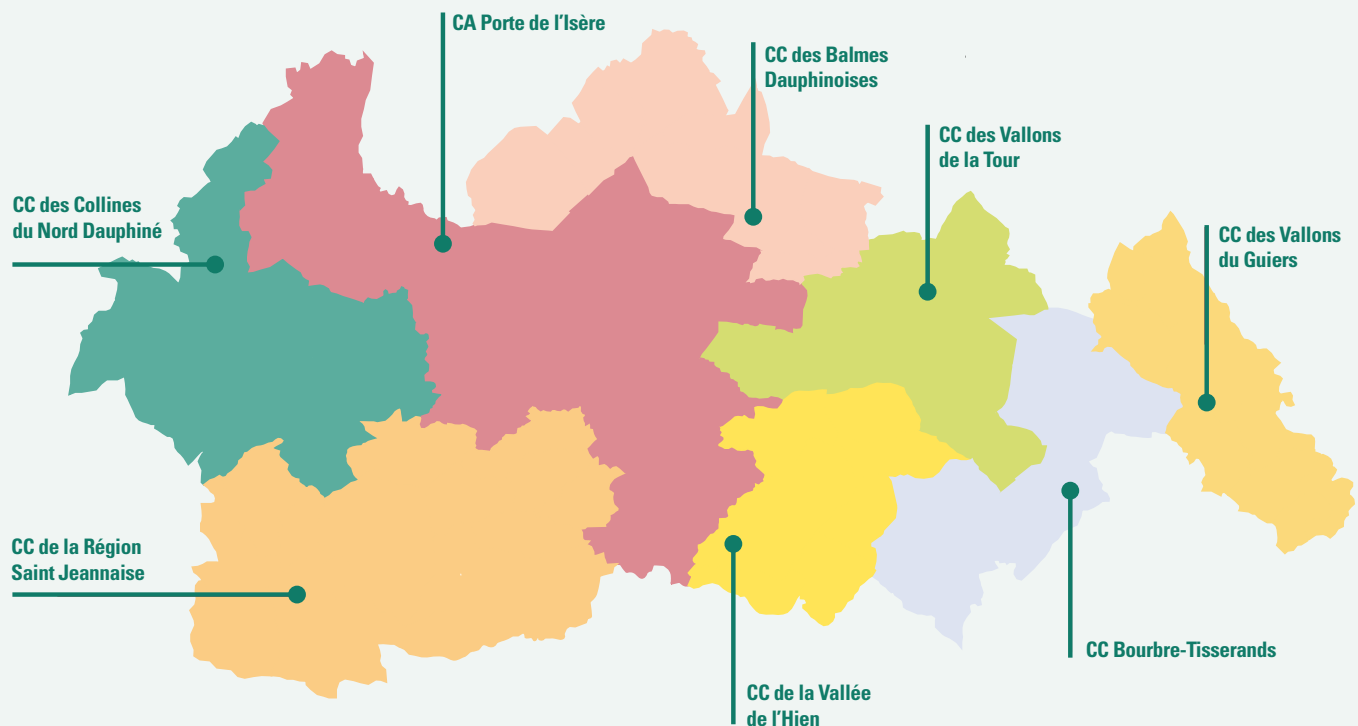
L'amélioration de l'aménagement des zones commerciales

Rapprocher là encore les habitants des commerces en favorisant les modes de déplacements doux, en décidant de favoriser l'implantation des commerces en centre-ville.

Préserver les espaces naturels et agricoles (qui représentent 68 % du territoire) pour conserver le cadre et la qualité de vie du Nord-Isère.

La valorisation du cadre de vie et la préservation des espaces naturels

LE TERRITOIRE DU SCOT NORD-ISÈRE



1 communauté
d'agglomération
(CAPI Porte de l'Isère)

7 communautés
de communes



76 000
emplois

1 000 km²
10 fois la surface de Paris ! 

1 SYNDICAT SCOT NORD-ISÈRE
POUR GÉRER TOUTES
LES DÉCISIONS PRISES DANS
LE DOCUMENT SCOT



1 bureau syndical
composé de 12 vice-présidents qui
s'approprient une thématique, pilotent
le SCoT, le représentent et rendent
compte des évolutions.



43 délégués du Comité Syndical
qui gèrent les activités du Syndicat
du SCoT Nord-Isère et se prononcent
(à raison de 4 réunions par exemple
en 2014) sur les grandes orientations
et décisions. Ces délégués sont issus
des intercommunalités qui composent
le SCoT, afin de représenter
l'ensemble du territoire.

DEMAIN, MON TERRITOIRE

Le SCoT est révisé pour mieux s'adapter à votre avenir

Les enjeux qui étaient ceux du territoire il y a maintenant près de 20 ans ont évolué, avec une forte augmentation de population notamment.

Le territoire est face à son évolution.

Comment se développer et prendre en compte les besoins des futures populations (logements, transports, emplois) tout en préservant leur qualité de vie (nature, accès, infrastructures) et leur espace naturel ?

Le document de SCoT tel qu'il est appliqué aujourd'hui a été approuvé le 19 décembre 2012, suite à un long processus de décision.

Ce document n'est cependant pas figé dans le temps et peut tenir compte des évolutions de la loi ou du territoire. Il va donc dès à présent être revu pour 2 grandes raisons :

- une révision obligatoire : de nouvelles lois doivent s'appliquer au contenu obligatoire du SCoT. Il s'agit de lois sur l'environnement (Grenelle II), sur l'accès au logement (loi ALUR), sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) et sur l'artisanat (loi ACTPE) ;
- un vrai choix politique de prévoir très en amont l'évolution du territoire plutôt que de la subir.



Que va-t-il se décider lors de cette révision ?

Cette évolution du document SCoT est l'occasion de le compléter et d'approfondir des problématiques essentielles au bon développement du territoire. 4 enjeux principaux sont fixés.

ENJEU N°1 MIEUX ORGANISER LE COMMERCE SUR LE TERRITOIRE

Pourquoi ?

Le commerce est l'identité d'une ville. Il crée du lien social et influence les modes de vie des habitants. Sur le territoire Nord-Isère, avec une croissance démographique très forte et une grande dynamique économique, les commerces doivent s'implanter pour répondre à la demande de ces nouveaux habitants. Il est cependant essentiel de bien étudier leur installation pour moins consommer d'espace et s'adapter au besoin de chaque bassin de vie.



Comment ?

- En évitant la sur-consommation de nouveaux terrains pour l'implantation des commerces.
- En aménageant les espaces commerciaux de périphérie et d'entrée de ville pour plus de qualité, plus d'insertion dans leur environnement et moins de problèmes de circulation.
- En dynamisant les centres-villes, en favorisant leur rôle commerçant et en harmonisant l'offre avec les zones commerciales de périphérie et d'entrée de ville.

ENJEU N°2 APPLIQUER AU TERRITOIRE DE NOUVEAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Pourquoi ?

De nombreuses lois ont déterminé des règles à respecter en matière de protection de la faune et de la flore, de préservation de certaines zones naturelles et agricoles, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables, etc. Quoi qu'il en soit, il est essentiel de maîtriser le développement du territoire dans le plus grand respect de notre environnement.



Comment ?

- En localisant et en préservant les milieux nécessaires à la vie et au déplacement des espèces (les corridors écologiques) pour favoriser leur survie et la biodiversité du territoire.
- En conciliant activités humaines, urbanisation et respect de l'environnement.
- En réduisant la consommation énergétique des habitants du territoire, notamment sur le chauffage et les déplacements (développer et privilégier les transports en commun, les modes doux, les constructions bioclimatiques ou à haute performance énergétique, etc.).

DEMAIN, MON TERRITOIRE

ENJEU N°3

MIEUX ACCUEILLIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE L'AÉROPORT LYON SAINT-EXUPÉRY

Pourquoi ?

L'espace qui entoure l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry présente un fort potentiel pour l'accueil d'activités économiques dont logistiques nécessaires au rayonnement de l'aire métropolitaine lyonnaise. De grandes entreprises peuvent et vont s'y implanter, notamment sur une zone appartenant au territoire Nord-Isère, y créant de l'emploi et une forte dynamique économique.

Le document du SCoT doit prévoir leur accueil, les accès et la réalisation d'infrastructures majeures tout en préservant l'identité, les atouts et les espaces naturels et agricoles qui composent le territoire.

Comment ?

- En prévoyant l'extension du parc d'activités logistiques de Chesnes pour répondre aux besoins d'installation d'entreprises nécessitant de grands terrains.
- En contraignant le développement d'activités logistiques en-dehors de ce site dédié.
- En prévoyant l'implantation d'une plateforme multimodale à Grenay pour favoriser les déplacements ferroviaires des voyageurs et des marchandises.



© Jacques Léone - Grand Lyon

ENJEU N°4

FAVORISER L'INSTALLATION DU HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE

Pourquoi ?

Plus qu'un confort, le Haut Débit est devenu essentiel aux grands équipements publics et économiques tels que les entreprises, les hôpitaux, les établissements scolaires, les pôles de recherche, etc. Le document du SCoT peut jouer un rôle majeur dans les décisions d'aménagement numérique du territoire.



Comment ?

- En procédant dans un premier temps à un état des lieux de la couverture numérique Haut Débit du territoire.

MON SCOT, MON RÔLE

Et si vous révisiez vous aussi ?

LA LOI OBLIGE LES SCOT À ADOPTER LEUR RÉVISION POUR LE 1^{ER} JANVIER 2017

Afin de prendre le temps de suivre toutes les étapes de la révision du document sans précipitation, et surtout de pouvoir consulter l'avis des entreprises, des représentants de la profession agricole, des habitants et des associations, la procédure doit commencer dès aujourd'hui, et avec vous !



LES GRANDES ÉTAPES

- **Février 2014**
Décision par les élus de procéder à la révision du SCoT Nord-Isère.
- **2014 – 2015**
État des lieux et approfondissement des thématiques de révision du SCoT.
30/09/15, 02/10 et 09/10/15 : réunions de concertation publique.
- **1^{er} trimestre 2016**
Finalisation du projet et réunions de concertation publique.
- **2nd trimestre 2016**
Validation du projet du SCoT.
- **3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2016**
Consultation des personnes publiques associées (État, région, CCI, département, EPCI, chambre d'agriculture, associations, ...).
Enquête publique.
- **1^{er} janvier 2017**
Approbation finale du SCoT.

EN QUOI VOTRE AVIS EST-IL IMPORTANT ?

Recueillir les points de vue et les idées de tous les acteurs du territoire permet d'une part de connaître les envies, les aspirations de la population (et de faire évoluer le SCoT en conséquence), et d'autre part de lever d'éventuels freins avant l'application des décisions prises.

Comment participer ?

- **En venant aux réunions de concertation publique**
Les lieux et dates vous sont communiqués via cette lettre Échos (voir 1^{ère} page de ce document) ou sur le site www.scot-nordisere.fr
- **En remplissant le registre de concertation mis à votre disposition au siège du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Isère (8 rue Pierre Vincendon - 38110 la Tour-du-Pin) ou au siège de l'une des 8 intercommunalités membres (votre communauté d'agglomération ou communauté de communes).**

Où vous renseigner ?

Sur le site www.scot-nordisere.fr